

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC491

présenté par

Mme Brugnera, Mme Calvez, Mme Cazarian, Mme Charrière, M. Cormier-Bouligeon,
Mme Degois, M. Fugit, M. Henriet, Mme Lardet, Mme Provendier, Mme Racon-Bouzon,
M. Rudigoz, M. Sorre, M. Testé, M. Touraine et M. Vignal

ARTICLE 8

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« L'autorité académique transmet les résultats de ces expérimentations aux communes où elles ont lieu afin qu'elles en prennent connaissance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire partager les résultats des expérimentations réalisées au sein des établissements avec les collectivités territoriales où celles-ci sont réalisées.